Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026025-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine
Secrétaire de Séance : Mme Yvette HOUSSIN

11. 2026 -025 ENVIRONNEMENT (8.1) Approbation du projet de zonage de l'assainissement suite à l'enquête publique

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2013, la société NTE de Saint Grégoire a été missionné, en 2021, pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), et la société SAFEGE de Saint Grégoire, en 2022, pour l'étude d'assainissement, finalisée par le zonage d'assainissement de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-10 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique ;

Vu le projet de zonage d'assainissement communal distinguant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif ;

Vu l'arrêté municipal n° 25302 en date du 18 novembre 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement communal ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 2 février 2026 ;

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026025-DE

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 8 décembre 2025 à 9h00 au 9 janvier 2026 à 17h00 et que les observations recueillies ont été examinées ;

Considérant que le projet de zonage d'assainissement communal, tel que présenté, répond aux besoins de la commune en matière de gestion des eaux usées et de protection de l'environnement ;

Il est rappelé que le zonage d'assainissement distingue les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur et sera transmise au Préfet conformément aux dispositions légales.

Il est décidé par le Conseil Municipal:

- D'approuver le zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 26 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER